

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)

patrimoine.

patrimoine.orient.bzh
Archives et patrimoine, ville d'art et d'histoire

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [Recherche](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Personnalités](#)
4. [L](#)
5. Le Gal Basile

Le Gal Basile



MONSIEUR L'ABBE PIERRE MARIE BASILE LE GAL
1881 - 1942

Recteur de Keryado de 1926 à 1939

« Fondateur du Lisleux breton »

Constructeur de l'église Sainte Thérèse

Chapelain épiscopal

© Archives de Lorient



Erreur... On presse!

Pardon de St-Armel (Keryado, Morbihan)

Le 21 juillet 1935, le nouveau maire socialisto-communiste de la commune ayant essayé d'arrêter la procession, M. l'Abbé Le Gal, chapelain épiscopal, recteur, franchit le barrage municipal à la grande joie des fidèles, sous le regard sympathique et amusé de la maréchaussée.



Basile Le Gal
Chaplain Episcopal
Recteur de Keryado

1881-1942

Pierre, Marie, Basile Le Gal est né le 14 mars 1881 à Moréac (Morbihan), de Mathurin Jean Le Gal, âgé de trente-quatre ans, cultivateur et de Marie-Anne Coëtmeur, âgée de trente-ans, cultivatrice. Il arrive dans une famille profondément catholique dont le père, ancien zouave pontifical est la référence[1].

Basile tout comme son frère aîné Isidore se destine à la prêtrise. Après sa formation au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray et au grand séminaire de Vannes, il est ordonné prêtre le 16 mars 1907, par Mgr Gouraud dans la chapelle de Saint-Michel de Kergonan. Lors de la cérémonie, l'évêque de Vannes ne lui cache pas les difficultés de sa mission : « Dieu vous a choisi, pour que vous alliez au milieu d'un monde qui ne veut plus de lui, au milieu d'un monde que vous aurez à refaire. Allez, portez-lui Jésus-Christ. Il ne nous reste plus que lui, on nous a tout pris. Mais Jésus-Christ avec nous, c'est assez pour sauver le monde. Allez, c'est le fruit que doit porter votre sacerdoce.[2] » Face aux mesures antireligieuses, l'abbé Le Gal est prêt au « combat » et commence son apostolat comme vicaire-instituteur à Moustoir-Ac en plein-centre du Morbihan avant de rejoindre Sarzeau en 1909 et Le Palais à Belle Île en Mer en 1910. Pendant la Première Guerre Mondiale, il exerce comme vicaire à Priziac (1915), à Camors (1916-1920) avant de rejoindre le 18 septembre 1920, le bourg de Langonnet. Le 11 août 1923, il est vicaire à Noyal-Pontivy et le 24 avril 1926, il est à Quiberon. Il ne reste pas très longtemps dans la presqu'île car il est nommé le 16 octobre 1926, recteur de Keryado. C'est une promotion pour cet humble prêtre qui est installé le dimanche 25 octobre, dans sa nouvelle paroisse par le chanoine Pouëzat, curé-archiprêtre de Lorient. Cette prise de possession est « une fête deux fois intime, puisque le nouveau recteur n'était autre que le propre frère de l'ancien recteur obligé par son état de santé, ébranlée par quatre années de guerre[3] de donner sa démission »

La commune de Keryado

Basile Le Gal, arrive dans une commune où l'église paroissiale depuis de nombreuses années est une « Cabane » et les recteurs successifs n'arrivent pas à construire un sanctuaire digne de Keryado malgré le don d'un vaste terrain au Rouho cédé par les familles Mauviel de Lagrange et Maisonneuve. Pour le recteur, c'est une priorité car le délabrement de l'église-cabane l'interpelle et sans attendre, il organise de nombreuses quêtes et fêtes paroissiales afin de rassembler les fonds indispensables à la construction du sanctuaire « qui n'aura pas les proportions et la richesse d'une basilique. Nos maigres ressources ne nous permettent pas d'y prétendre. Ce sera une église modeste, une sorte de chaumière bretonne, ferme en ses murs de granit, discrète et réservée sous une vaste toiture, qui rappellera la voute surbaissée du ciel armoricain où le ciel est si bas, si bas qu'on y voit monter sa prière[4] ». Le 20 octobre 1929, la bénédiction de la première pierre rassemble les fidèles qui suivent malgré la pluie et la bourrasque le cortège qui sort de la « Cabane » à 9 h30 et se dirige vers le lieu choisi pour la nouvelle construction. « En tête voici la croix de bois des capucins que le père Armel a tenu à apporter en geste symbolique. Avec sa couronne d'épines sur « le transept » elle impressionne vivement tous ceux qui la voient passer. Elle est suivie d'une humble croix de fer[5] (...) Après la croix, un charmant suisse, tout de rouge vêtu, portant canne et hallebarde et baudrier puis les pages de Sainte-Thérèse en soutanelle bleue et les choristes en soutanelle rouge, enfin « la chasse » dorée contenant la relique précieuse ». Cette dernière est entourée de l'ensemble du clergé des

paroisses de Lorient emmené par le recteur de Keryado, l'abbé Le Gal et par son vicaire, l'abbé Le Magueresse. Ensuite, c'est « la fanfare des pompons rouges, le patronage des jeunes filles bannière en tête, le patronage des jeunes gens ». Le maire de Keryado, Jean Hémon[6] participe au service d'ordre et aide les policiers à canaliser la foule qui assiste à la messe en plein air. Après la célébration religieuse, la kermesse rassemble la population qui attend l'arrivée de Mgr Tréhiou qui doit bénir et poser la première pierre. Alors que la pluie redouble d'intensité, l'évêque de Vannes arrive et se dirige aussitôt alors que « les pieds glissent dans la terre glaise » vers le lieu de la bénédiction. Insensible à la tempête, il bénit le futur sanctuaire et proclame que « cette pluie abondante que nous déverse le ciel, est le symbole de cette pluie de roses que sainte Thérèse va faire tomber sur la paroisse de Keryado et aussi de tous les bienfaits que multipliera ici la nouvelle église. » Le 29 octobre 1931, Mgr Tréhiou, accompagné de Mgr Colcanap, prélat de S.S. Pie XI, consacre le sanctuaire dénommé « le Lisieux Breton. » Lors de cette cérémonie, les participants louent l'énergie, la vitalité et la ténacité du recteur de Keryado, récompensé le 28 octobre 1933 par la distinction de chapelain épiscopal. Son activité débordante va bientôt être mise à l'épreuve !

Les péripéties du pardon de Saint-Armel

Tout commence par les élections municipales de mai 1935, qui voit la liste socialiste menée par Jean Le Maux[7] remporter une éclatante victoire. Quelques jours plus tard, les nouveaux élus remercient avec emphase les Keryadins qui viennent « d'affirmer leur foi dans le Socialisme. Par votre cohésion, vous avez balayé le Radicalisme et son allié la Réaction et donné un formidable soufflet au fascisme. » Le dimanche 12 mai 1935, Jean Le Maux est élu maire alors qu'au même moment les paroissiens de Keryado regroupés autour de l'évêque de Vannes, Mgr Tréhiou et du recteur de la paroisse fêtent Sainte-Thérèse. Quelques semaines plus tard, le recteur écrit au maire pour le prévenir de l'organisation d'un cortège liturgique autour de l'esplanade de l'église. Il lui demande de « veiller à ce que rien ne vienne troubler l'ordre public » et l'invite à la cérémonie. La réponse du maire est très ferme : « Si votre cortège liturgique de dimanche prochain à 14 h 30, a lieu sur l'esplanade et sur un terrain vous appartenant, je n'aurai à intervenir que si vous troublez l'ordre. Mais votre lettre semble être une demande de participation au cortège du Maire, ainsi que du Conseil municipal, plutôt qu'une demande d'autorisation. Inutile de vous dire que nos conceptions politiques et notre devoir même vis-à-vis de la population nous font une obligation de rester en dehors des manifestations culturelles. Je tiens à vous dire que j'interdirai toute manifestation religieuse sur la voie publique. » Ce courrier n'inquiète pas l'abbé Le Gal qui du haut de la chaire annonce la procession organisée sur la voie publique, le dimanche 30 juin. Mis au courant, Jean Le Maux écrit[8] une nouvelle fois au recteur que toute manifestation culturelle ou cortège liturgique était interdite en dehors des limites lui appartenant et qu'il le rendrait responsable des incidents que son attitude pourrait créer. » Dans sa réponse, l'abbé Le Gal maintient la procession dans le lotissement du Rouho et sur la voie publique et demande au maire de veiller au bon déroulement de cette manifestation. L'irritation du maire est grande mais il voit « rouge » quand il prend connaissance du courrier envoyé par le recteur au garde-champêtre de Keryado lui donnant des ordres :

« Monsieur le Garde-champêtre,

L'Union Catholique de Keryado organise demain, dimanche 30 juin, son traditionnel cortège eucharistique dans le lotissement du Rouho et dans la route de Ker dual. La grand-messe

étant fixée à 9 heures et le cortège devant suivre immédiatement, ce cortège sortira de l'église vers 10 heures. Je me fais un devoir de vous en aviser afin que vous preniez vos mesures en conséquence, pour le cas où quelqu'un tenterait de troubler la cérémonie. »

Devant l'attitude « bornée » du recteur qui refuse toujours de demander une autorisation en conformité avec l'arrêté municipal du 21 juillet 1904 interdisant les processions sur le territoire de la commune, le maire en réfère au sous-préfet. Ce dernier obtient la démolition du reposoir édifié sur la voie publique de Kerduel et le déroulement de la procession sur des terrains privés. En outre, il demande à la police d'assurer le service d'ordre. Dans ces conditions, la cérémonie se déroule normalement dans le calme et la sérénité.

« Un maire socialiste qui n'accepte pas d'ordre du Curé [9] »

Mais jusque-là, il s'agissait d'escarmouches car les premiers incidents « sérieux » commencent, le dimanche 21 juillet 1935, lors du traditionnel pardon de Saint-Armel. En prévision de cet événement paroissial, le maire, Jean Le Maux « brandit » une nouvelle fois, l'arrêté municipal de 1904. Devant cette interdiction, le chapelain épiscopal de Keryado, en réfère au sous-préfet de Lorient qui demande au commandant de la gendarmerie d'assurer l'ordre de cette manifestation. Le dimanche 21 juillet, les fidèles rassemblés pour la messe dans le vénérable sanctuaire s'apprêtent à suivre la procession traditionnelle. Alors que les croix et bannières suivies des paroissiens s'engagent dans le chemin qui mène à la fontaine « miraculeuse » on signale à monsieur le recteur la présence du maire ceint de son écharpe tricolore, accompagné du garde-champêtre et d'une troupe d'hommes vigoureux qui interdisent le passage. Monsieur le recteur rejoint « le barrage » et refuse d'obtempérer au rappel de l'arrêté municipal que brandit le premier magistrat de la commune : « Je passerai quand même. Dressez-moi procès-verbal si vous le jugez utile ! » Bousculant, les « provocateurs » il prend la tête de la procession et poursuit la cérémonie. A la suite de ce premier incident, le recteur de Keryado ayant heurté le maire et un de ses adjoints est poursuivi devant le Tribunal correctionnel sous une triple inculpation :

1^e - Avoir volontairement exercé des violences sur M. Le Maux, Maire de Keryado, dans l'exercice et à l'occasion de ses fonctions.

2^e - Avoir exercé volontairement des violences sur la personne de M. Le Tallec, adjoint au maire de Keryado et l'avoir fait trébucher dans le fossé.

3^e - Avoir enfreint un arrêté municipal en date du 21 juillet 1904 interdisant les processions sur le territoire de la commune de Keryado.

Les journaux nationaux et locaux s'emparent de l'affaire et « l'Ami du Peuple » favorable au recteur de la paroisse est largement distribué dans Keryado. Il en est de même avec le journal de la « Cabane » organe officiel local du chapelain qui n'est pas « tendre » avec le maire. Pour ce dernier, « les ponts sont rompus avec un curé de combat (...) Il m'appartiendra de soutenir davantage une population qui en a assez de subir le joug despotique d'un curé devant lequel tout doit plier[10]. » Cette affaire est évoquée à l'audience correctionnelle du 21 août 1935 et les juges après la plaidoirie des avocats estiment que « la preuve n'était pas apportée que M. le recteur de Keryado ait agi intentionnellement » l'acquitte du chef de violences. D'autre part, concernant l'infraction à l'arrêté municipal, le Tribunal se déclare incompétent. A la suite de l'appel du Ministère public, ce jugement est confirmé par la Cour de Rennes.

Le deuxième acte !

Le dimanche 19 juillet 1936, lors du traditionnel pardon de nouveaux incidents se produisent qui mettent une seconde fois aux prises les partisans du recteur et du maire. Ces derniers perturbent la cérémonie en chantant l'Internationale pendant les prières et les cantiques et lancent des pétards dans la foule afin d'effrayer les femmes et les enfants. D'autre part, à la fin de la cérémonie, « un énergumène^[11] » tente de s'emparer du drapeau des Jeunesses Ouvrières. Pour le maire, Jean Le Maux, les désordres proviennent de l'attitude du curé de la paroisse qui avait indiqué en chaire l'annulation de cette procession. S'étant ravisé la veille de la cérémonie, le sous-préfet « qui ignorait également jusqu'à hier que la procession dut avoir lieu » avait dans l'urgence pris des mesures pour éviter des incidents. En plus, un accord avait été conclu entre l'administration municipale et l'abbé Le Gal, qui acceptait que « la procession suivrait un itinéraire préalablement fixé et qu'elle ne traverserait pas le chemin vicinal où s'étaient produits les incidents de l'an dernier. Si cet accord avait été respecté, tout se serait passé sans la moindre anicroche. Malheureusement, arrivé au passage critique, M. l'abbé Le Gal, en dépit de son engagement de la veille voulut entrer sur un terrain communal et entrainer la procession derrière lui. Il se heurta à l'opposition inévitable des socialistes de Keryado qui se livrèrent à une contre-manifestation et répondirent aux critiques par « l'Internationale. » Bien évidemment, le recteur de Keryado réfute les explications du maire et affirme avoir prévenu le sous-préfet « lui faisant connaître le programme des cérémonies religieuses que je me proposais d'organiser à l'occasion du pardon de Saint-Armel. Dans cette lettre, je lui faisais savoir que comme chaque année, se déroulerait une procession. » Il rejoint Jean Le Maux sur l'accord conclu à la sous-préfecture concernant l'itinéraire de la procession « itinéraire qui ne devait emprunter que des chemins privés et s'arrêter à la limite du chemin vicinal qu'elle ne traverserait pas » mais il estime avoir respecté cet engagement et met en cause l'attitude du maire de Keryado qui s'est interposé au moment où la procession arrivait à proximité de la fontaine. Il estime que cette « intrusion » a provoqué les bousculades et la perturbation du pardon.

Le troisième acte !

Le dimanche 23 mai 1937, le clergé accueille l'évêque de Vannes venu présider la cérémonie de la confirmation en organisant - sans autorisation - un cortège sur la voie publique portant entrave à la circulation afin de l'accompagner du presbytère à l'église.

Devant cette nouvelle provocation, le maire prend le 28 mai 1937, un nouvel arrêté :

Considérant que des incidents sérieux qui ont troublé l'ordre public se sont déroulés en juillet 1936 lors du pardon de Saint-Armel en Keryado. Etant donné d'autre part que le jeudi 20 mai 1937, jour de la communion à Keryado, le recteur de Keryado a, par ministère d'huissier, fait évacuer des petits vendeurs qui se trouvaient non pas sur la propriété appartenant au clergé et entourant l'église de Keryado, mais dans la rue dépendant du lotissement du Rouho.

Considérant que le dimanche 23 mai 1937, le clergé de Keryado a annoncé en chaire qu'une manifestation partirait du presbytère de Keryado pour accompagner l'évêque de Vannes à l'église.

Considérant qu'aucune déclaration préalable n'a été faite par le clergé relativement à cette manifestation qui, traversant les voies publiques, dont la rue de Belgique, voie Nationale,

portait entrave à la libre circulation, n'était pas en outre conforme aux usages locaux.

Considérant que tous les faits sont de nature à amener une réaction violente de la part de groupements adverses et sont de nature à troubler l'ordre public :

Arrêtons :

Article 1^{er} - Les processions sont interdites sur la voie publique sur le territoire de la commune de Keryado.

Article 2 - Les organisateurs de tous cortèges, défilés, manifestations et rassemblements de personnes visées par le décret du 23 octobre 1935 et la loi du 30 juin 1881 pour être autorisés, devront au préalable en faire la déclaration à la Mairie de Keryado.

Article 3 - Ce nouvel arrêté sera notifié au recteur de Keryado et publié.

Article 4 - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivis conformément à la loi.

Pour le recteur, cet arrêté est inacceptable et il n'a pas l'intention d'en respecter les modalités. En prévision du pardon, il « prépare » les paroissiens et les incite à participer nombreux à la grand-messe et à la procession traditionnelle. La section socialiste de Keryado mobilise également ses troupes par un tract distribué dans la commune et à la porte de l'arsenal : « Devant la provocation du curé de Keryado qui fait appel par voie de tracts aux hommes pour appuyer la manifestation à Saint-Armel, la section socialiste de Keryado demande à tous les laïcs et à tous les républicains de se rassembler à 9 heures du matin, dimanche 18 juillet 1937, à Saint-Armel. » Dans le même temps, des affiches de la « Libre Pensée » sont placardées : « Le recteur, à huit jours près, l'an dernier, essayait de faire pénétrer la procession sur la voie publique malgré l'arrêté du maire de la commune. Peu s'en fallut que devant cette provocation, il n'y ait bagarres entre les libres penseurs et les cléricaux. Le sang-froid de nos amis empêcha des heurts. Cette année, on veut recommencer le même exploit que l'an dernier. Libres penseurs, avant-garde du Front populaire, vous ne le permettrez pas. Par votre présence, vous signifieriez que la période de ces manifestations est passée et que la voie publique doit être libre à tous les citoyens et non aux processions. Tous présents le dimanche 18 juillet à saint-Armel. »

Le dimanche 18 juillet 1937, c'est le grand jour ! Dans les colonnes du Nouvelliste du Morbihan un article intitulé « Vœu pour demain... La trêve de St Armel » appelle les adversaires à se tendre la main car « comment ne pas être choqué de tout le bruit fait autour d'un pauvre chemin qui ne connaît un peu d'animation qu'une fois par an ...le jour du pardon ! » Hélas, personne n'avait dû lire le journal car « vers 10 heures les manifestants, au nombre de 350 environ se groupèrent soit autour de la fontaine, soit dans la prairie située devant la chapelle, cependant que le service d'ordre composé de gendarmes des brigades de Lorient, Ploemeur et Hennebont prenait ses dispositions pour éviter tous heurts violents[12]. » Pendant ce temps les fidèles assistaient à la grand-messe célébrée par le recteur. A la fin de la cérémonie religieuse, la procession commence à sortir de la chapelle avec en tête « la croix d'or portée par un robuste campagnard, quelques enfants suivent, puis vient une bannière derrière laquelle marche la longue théorie de femmes et de jeunes filles composant la procession. » Cette dernière avance dans le chemin privé et « contourne la prairie où sont massés la plupart des manifestants » qui entonnent le chant de la « Jeune Garde » afin de contrer les cantiques des paroissiennes. Tout se gâte, au moment où l'abbé Le Gal, désormais en tête de la procession arrive à proximité du chemin interdit. Le

président de La Libre Pensée « levant haut le poing » rameute ses troupes : « Rassemblez-vous, camarades ! Serrez les rangs derrière moi ! Il faut empêcher la « curaille » de passer ! » Les gendarmes prennent aussitôt position pendant que les catholiques entonnent avec force les cantiques traditionnels dont la mélodie qui ne plait pas aux manifestants est contrée par l'Internationale et des chants révolutionnaires. Monsieur le recteur demande au commissaire de police de lui ouvrir le passage en direction de la fontaine. Ce dernier lui conseille d'y renoncer afin d'éviter les bagarres. Pendant cette discussion qui se fait en présence du maire de Keryado, les manifestants tentent de forcer les barrages des gendarmes à tel point qu'il faut protéger l'abbé Le Gal menacé d'encerclement. Devant les risques et la détermination des gendarmes d'interdire le passage, le recteur de Keryado renonce et demande à la procession de regagner la chapelle par les chemins privés alors qu'accompagné de ses vicaires « ils traversent crânement les rangs des manifestants après avoir enlevé leurs habits sacerdotaux. » La provocation d'un vicaire qui bénit la foule provoque de nouvelles insultes « A bas la calotte ! » Les manifestants poings levés conspuent le curé et ses sbires et entonnent des chants révolutionnaires alors que les catholiques regroupés sur un terrain privé répondent par « Nous voulons Dieu, c'est notre Père » Devant le retour de la procession à la chapelle, Jean Le Maux qui estime avoir atteint son but demande à ses partisans de se retirer.

Le quatrième acte !

Le dimanche 17 juillet 1938, alors que les fidèles suivent la messe à l'intérieur de la chapelle, Jean Le Maux et ses partisans se regroupent à proximité de la fontaine et attendent la procession. Les gendarmes sont aussi du « pèlerinage » prêt à éviter les heurts violents et à séparer les partis en présence. A 10 heures, le maire de Keryado monté sur le muret qui entoure la fontaine incite ses amis au calme et leur demande de garder leur sang-froid. Comme l'année précédente, la procession composée principalement de femmes et d'enfants s'engage dans le chemin privé qui jouxte la chapelle en direction de la fontaine en chantant les habituels cantiques alors que groupés derrière le cordon de gendarmerie, les manifestants poings levés entonnent l'Internationale. Arrivé au point stratégique gardé par les gendarmes, « mousqueton à la main » le maire de Keryado accompagné du garde-champêtre et du commissaire de police notifie à l'abbé Le Gal, l'arrêté municipal. Ce dernier refuse d'écouter et d'obtempérer et déclare d'une voix forte : « On passe ! » Devant la demande du commissaire de police, le recteur et les vicaires retirent cependant leurs vêtements sacerdotaux et s'engagent dans le chemin interdit protégés par les gendarmes qui peinent à maintenir les manifestants qui conspuent les pèlerins acculés contre le talus. Ils passent très difficilement alors que la bannière du saint Patron est arrachée, déchirée et piétinée. Pendant la bousculade, les catholiques chantent « Nous voulons Dieu » et les manifestants crient « À bas la calotte » et chantent l'Internationale.

Un départ précipité

Le pardon de Saint-Armel fait encore les titres de la presse mais il est temps d'y mettre un terme. Le 20 mai 1939, le chapelain épiscopal démissionne pour des raisons de santé et quitte discrètement sa paroisse. Les fidèles le regrettent car « celui qui fut l'âme de cette magnifique création du « Lisieux Breton », celui qui ne désespéra jamais de voir l'œuvre immense sortir de terre, grandir et s'épanouir, n'est plus là » pour les conduire. Désormais, ils attendent avec impatience le successeur de leur bon pasteur. C'est l'abbé Pierre Nicolas, premier vicaire de la paroisse Saint-Louis de Lorient qui le remplace. C'est un choix

judicieux car c'est un prêtre zélé et ardent, respecté pour ses états de service pendant la Première Guerre mondiale. Cet ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur est un homme d'écoute et de dialogue. Il est installé officiellement, le 28 mai 1939 et déclare aussitôt « qu'il sera respectueux de tout et de tous, croyants et incroyants, certain qu'il est de la bonne volonté de chacun pour respecter chez les croyants la sincérité de leurs convictions religieuses et la pacifique manifestation de leur foi. » Le maire de Keryado surpris par le départ de son « adversaire » et en prévision du prochain pardon de Saint-Armel prend le 15 juillet 1939, un nouvel arrêté :

« Nous, Maire de la commune de Keryado,

Vu les articles 94 et 97 de la loi du 5 avril 1884,

Vu la loi du 30 juin 1881, Considérant que des incidents graves qui ont troublé l'ordre public, se sont déroulés en juillet 1938 à l'occasion de la procession du pardon de Saint-Armel, en Keryado, et qui ont motivé l'emploi de forces assez considérables de gendarmerie, Considérant qu'il est à craindre, étant donné les faits passés, une réaction violente de la part de groupements, de nature à troubler l'ordre public,

Arrêtons :

Article 1^{er} - Les processions sont interdites sur la voie publique sur le territoire de la commune de Keryado.

Article 2 - Le nouvel arrêté sera notifié à M. le Recteur de Keryado et publié.

Article 3 - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Le pardon c'est déroulé dans le calme

Le dimanche 16 juillet 1939, c'est dans le calme que se déroule le pardon traditionnel. Dans un esprit d'apaisement et de conciliation, le nouveau recteur de Keryado modifie l'itinéraire utilisé par son prédécesseur et reprend le chemin ancestral qui mène à la fontaine de Saint-Armel. De son côté, Jean Le Maux s'assure « qu'aucune manifestation hostile » perturbe la cérémonie qui se déroule tranquillement. Il était temps, car la guerre menace et devant un conflit qui semble inévitable, la concorde et l'union sont indispensables. Le 29 mai 1942, le décès de l'abbé Basile Le Gal marque les keryadins qui lui font le mercredi 3 juin 1942, « d'émouvantes obsèques. » Il repose dans la crypte de son église qui est « éventrée » par une bombe incendiaire lors des violents bombardements de janvier 1943. Le 11 novembre 1963, le conseil municipal de Lorient donne son nom à une rue de Keryado afin de perpétuer sa mémoire.

[1] Mathurin Le Gal est né le 20 octobre 1846 à Moréac. Il rejoint les troupes pontificales et prête à Rome le serment traditionnel : « Je jure à Dieu tout puissant d'être obéissant et fidèle à mon Souverain le Pontife Romain, notre très Saint-Père le Pape Pie X, et à ses légitimes successeurs. » Il est nommé capitaine le 21 mars 1870 et participe au siège et aux durs combats de Rome à l'été 1870. Il est ensuite engagé au sein des Volontaires de l'Ouest lors de la campagne de France 1870-1871 et se fait remarquer par sa bravoure au combat lors des durs affrontements d'Orléans, de Brou et de Loigny. Lors de cette dernière bataille, il est grièvement blessé et perd un œil. Il est « démobilisé » le 15 août 1871.

Texte de Patrick Bollet.

[2] La Semaine Religieuse du Diocèse de Vannes. Le 23 mars 1907.

[3] Isidore Le Gal fait campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 21 janvier 1919.

[4] Bulletin paroissial de juin 1930.

[5] Cette croix de fer est trouvée en creusant les fondations de la nouvelle église.

[6] Maire de Keryado du 13 mars 1927 au 19 mai 1935.

[7] Jean Le Maux est né à Lorient le 14 février 1892. Il s'engage dans la Marine nationale et après de bons et loyaux services couronnés par de nombreuses distinctions, il revient en 1934 à Keryado où il s'était marié, le 1er mars 1919. Il se présente et gagne les élections municipales. Il est élu maire le 19 mai 1935. Le 27 décembre 1940, le gouvernement de Vichy, le démissionne de ses fonctions électives. Il rejoint le maquis et poursuit la lutte contre l'occupant. A la Libération, il retrouve son poste de maire et entreprend l'accueil des réfugiés et la reconstruction de la commune sinistrée. Malade, il laisse la place à son premier adjoint et décède le 23 avril 1946.

[8] Le 27 juin 1935.

[9] Le Rappel du Morbihan. 27 juillet 1935.

[10] Le Rappel du Morbihan. 17 août 1935.

[11] D'après le curé de Keryado.

[12] Le Nouvelliste du Morbihan. Le mardi 20 juillet 1937.

Visite au Lisleux Breton

A V A N T
le départ
pour la
retraite à
Pont-Scorff

UNE HEURE avec le curé-bâtitseur

de la paroisse de Keryado

Nous avions reçu de M. l'abbé Le Gal, recteur de Keryado, le inconnu billet suivant : « Lundi prochain 18 mai, raison de santé, je prends ma retraite à Pont-Scorff. Tâchez donc de venir me voir un de ces jours. »

Il entra bien dans nos intentions de ne pas laisser s'en aller vivre, dans un repos bien gagné, le bon breton et le bon Pasteur qu'est M. l'abbé Basile-Pierre-Marie Le Gal. Mais nous pensions le voir encore officier au Paroisse d'été de Sainte-Thérèse, quoique l'eût été une imprudence grave que d'affronter les fatigues d'une telle journée qui, le 21 mai, troisième dimanche de mai, devait coïncider avec la cérémonie de la Confirmation.

Le billet nous invita à prendre sans délai, le chemin du presbytère de Keryado.

Mais le recteur que nous croyions pour le moins immobilisé dans un fauteuil de malade, était à l'église, — son église — où nous le surprîmes en train de surveiller le montage des guirlandes de glycine tombant du haut de la nef, pour s'accrocher aux piliers. Des dévouements de paroissiens secondèrent le Pasteur dans sa tâche.

Quelque temps après, nous étions près de lui, dans cette modeste chambre du presbytère, dont les murs s'ils pouvaient parler, diraient le mélange de soucis et de joies, d'angoisses et de bonheur, auxquels fut soumis, douze ans et demi durant, celui que Mgr Gouraud, évêque de Vannes, avait appelé à la redoutable mission de construire une église à la place de la Cabane des Frères Capucins de Carnal.

UN PEU D'HISTOIRE

RETROSPECTIVE

Un sujet se présentait à notre esprit devant ce Pasteur qui se voyait dans l'obligation de laisser à d'autres mains, le soin d'achever sa grande œuvre commencée.

Indulgent comme toujours à nos curiosités, M. l'abbé Le Gal qui avait succédé, en le sort à son frère Isidore, au presbytère de Keryado, voulut bien revenir de douze ans et demi en arrière pour évoquer ce que nous appellerons l'époque héroïque de sa vie de recteur.

Ah ! cette profession de curé-bâtitseur !

Nous écoutions M. l'abbé Le Gal avec une émotion compréhensible, nous dire la mission que lui avait confiée Mgr Gouraud de bâtir, à Keryado, une église, en vue de laquelle un terrain avait été acquis au Rouho, par l'un de ses prédécesseurs.

On sait généralement que pour bâtir une maison, une usine, une église, il faut de l'argent.

Or, à ce désir exprimé par le chef du diocèse, M. l'abbé Le Gal crut devoir s'inquiéter des possibilités financières que pourrait lui fournir l'évêché pour entreprendre une telle œuvre. Hélas ! la réponse fut que l'évêché ne pouvait lui venir en aide financièrement et qu'il appartenait au recteur de se débrouiller à trouver le nerf de la guerre, pour être autorisé à entreprendre les premiers travaux.

Et nous étions ému d'entendre ce prêtre nous dire ses trois années d'attente, de réflexions, d'ardentes prières aussi aux Saints bretons et à Sainte-Thérèse de Lisleux, dont les miracles étonnaient alors le monde. Las encore ! Le nerf de la guerre manquait toujours, jusqu'au moment où les Saints bretons et Sainte-Thérèse

elle-même eurent pitié du pauvre Recteur.

Mgr Gouraud vint à mourir. Mgr Tréhou, son successeur, auquel M. l'abbé Le Gal renouvela sa supplique d'aide financière, lui répondit que s'il ne peut rien espérer de ce côté, il est cependant autorisé à entreprendre la construction de son église par les moyens qui lui conviendront.

Enfin ! Le recteur à les mains libres ! Croyez-vous ? Las encore ! C'est la municipalité lorientaise qui entre en jeu, sous prétexte que le terrain du Rouho où doit s'élever la future église, est prévu dans un plan d'embellissement pour la construction d'un boulevard.

Les choses devaient cependant s'arranger, puisqu'à l'automne de 1929, Mgr Tréhou venait bénir la première pierre de la nouvelle église, sous une pluie diluvienne.

On allait donc de l'avant... Mais une congestion cérébrale terrassa une première fois le curé-bâtitseur, que le médecin envoya dans le Midi où il resta cinq mois durant...

Cette retraite permit à M. l'abbé Le Gal, de résoudre la question qui se posait : A quel Saint vouer l'église ?

Or, une suggestion allait lui venir par l'intermédiaire d'un enfant de Keryado, baptisé à la Cabane et qui, de Paris où le sort l'avait envoyé, écrivit un jour à M. l'abbé Le Gal qu'il lui faisait don d'une statue de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, pour l'église de planches où il avait reçu le premier sacrement.

Ce fut un éclair pour M. Le Gal, qui dressa aussitôt un autel dans la Cabane, pour y placer la statue. De là à placer ensuite la future église sous le vocable de la petite Sainte de Lisleux, il n'y avait qu'un pas. Et ce fut ainsi que, grâce à Albert Le Guernevé, enfant de Keryado, aujourd'hui Frère Arnel, de l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean de Dieu, des foules accoururent au Lisleux breton, aux beaux Pardons de printemps et d'automne.

— Ne retenons de ces douze années, nous dit l'excellent recteur, que ce qui est joie et consolation, et oublions les tristesses et les angoisses qui sont parmi les attributs de tout bâtisseur d'église.

« Je laisse une lourde tâche à mon successeur, mais Sainte-Thérèse veille sur son église bretonne. Et pourquoi ne susciterait-elle pas un don généreux pour qu'enfin un clocher s'élevât haut dans le ciel du Rouho comme le fut, grâce à un cœur généreux aussi, le beau clocher de St-Charles de Blois ? »

Mais, à rappeler tant de souvenirs, l'heure passait, aussi nous quittâmes M. l'abbé Le Gal en souhaitant le revoir au Pardon du 21 Mai, jour de la Confirmation à Keryado, en présence de Mgr l'évêque de Vannes.

Cependant, nous avions le cœur serré en pensant que ce prêtre, arrivé pauvre dans la paroisse, en repartait après avoir vendu aux enchères son mobilier personnel. Ce prêtre, qui avait versé des centaines de mille francs à l'industrie pour payer des salaires, ce qui devait entraîner le roulement des millions par l'important lotissement du Rouho, ce prêtre était heureux de trouver un modeste mais affectueux asile chez l'un de ses beaux-frères à Pont-Scorff !...

Inclinons-nous avec respect devant lui et puisse Sainte-Thérèse le conserver longtemps encore à l'affection de ses anciens paroissiens et de ses amis.

F. BERDEL.



Horaires d'ouverture des Archives

Hôtel Gabriel

**La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement, du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.
02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh**

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)